

CPJEPS AAVQ

Animateur d'Activés et de Vie Quotidienne

(Document non contractuel susceptible d'être modifié)

La qualification des personnes assurant contre rémunération les fonctions d'animateur / éducateur sportif relève de l'article L-212.1 du Code du Sport (obligation de diplôme pour exercer).

LE METIER

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce son activité professionnelle, en référence avec le projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe. Il accueille différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il conçoit et anime des temps de vie quotidienne, dans différents lieux d'accueil. Il conçoit et anime des activités éducatives, dans différents lieux d'accueil, en direction d'un groupe, en utilisant des activités relevant de trois grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il évalue ses actions d'animation et en rend compte.

LES DEBOUCHES

L'emploi repère visé est celui d'un animateur d'activités et de vie quotidienne.

Il se situe principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances). Il peut aussi se situer dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

Principaux types d'emplois visés :

- - animateur enfance- jeunesse ;
- - animateur en accueil de loisirs ;
- - animateur en accueil de loisirs périscolaires ;
- - animateur en séjours de vacances ;
- - animateur socioculturel.

LE DIPLOME

Diplôme : Certificat Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports activités nautiques (niveau 3)

RNCP : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=32369>

Code ROME les plus proches : G1202 ; G1203

Code NSF : 335 animation sportive, culturelle et de loisir.

Délivrance du diplôme : Le diplôme est délivré par le directeur régional de la jeunesse et des sports. Le stagiaire doit valider 4 unités capitalisables.

LA FORMATION

Déroulement : Cours en alternance entre le centre de formation et la structure professionnelle.

Volume horaire : 504 heures en centre et 546 heures en structure d'accueil.

Lieux : Millau (12).

Durée de la formation : 6 mois

Nombre de places : environ 16 stagiaires

Dates : de novembre à septembre

Deux tarifs : **individuel** : 5292 euros (prise en charge partielle)

Entreprise (OPCA) : 6048 euros

Autre (demandeur d'emploi, titulaire d'unités d'enseignement...) : nous contacter

LES ALLEGEMENTS POSSIBLES

A l'issue du test de positionnement, le stagiaire peut bénéficier d'un allègement de formation. Cet allègement est automatique pour les stagiaires ayant déjà obtenu le Tronc commun du BEES et un BPJEPS (nous consulter).

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire du PSC1

Avoir 16 ans minimum

Avoir un **projet professionnel** en relation avec l'obtention du diplôme.

Passer un entretien préalable à l'entrée en formation.

CONTACT :

Millau Enseignement Supérieur - Centre du CNAM :

Pôle d'Enseignement Supérieur, Esplanade François Mitterrand, BP 10140, 12101 MILLAU cedex

Tél : 05.65.60.77.84/ E-mail : contact@cnam-millau.fr

Responsable pédagogique : M Lionel RADUREAU : 06 86 08 92 95 – lionel.radureau@cnam-millau.fr